



Le 13 Janvier 2023

Date de publication

Le 13 Janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTIN Florence, HUBERSON Marie-Pierre et TREHET Laurent

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 – 7.5 – 1 – RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE/MAIRIE – DEMANDE DE DETR

Vu la loi ELAN,

Vu le décret d'application du 23 juillet 2019 précisant les obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments public

Vu l'audit énergétique réalisé par le SDE 76 en date du 2/08/2021

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation énergétique de l'école et de la mairie, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de l'avant-projet sommaire de l'architecte et de l'audit à 2 123 388.11 € HT soit 2 548 065.89 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	424 677 €	20 %
Etat	DSIL	434 357 €	22 %
Département		400 000 €	Plafond
FONDS VERT		424 677 €	20 %
Auto-financement			
Fonds propres		199677.22 €	
Emprunt		225 000 €	
Total HT		2 123 388.22 €	

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : 30/06/2023 (selon obtention des subventions)

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/01/2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31/12/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 2 123 388.22 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Voté à l'unanimité

En Mairie, le 7 Février 2023

Le Maire
H.LECARPENTIER

